



**DECLARATION LIMINAIRE**  
**CAPL N° 1 du 4 JANVIER 2012**  
**MOUVEMENT MUTATIONS AU 1<sup>ER</sup> MARS**  
**FILIERE GESTION PUBLIQUE**

<http://cgt.drifp59.free.fr>

Avant d'aborder la CAP proprement dite, quelques mots sur le contexte économique et social en ce début d'année.

Comme l'a souligné notre ministre, Valérie PECRESSE, « 2012 sera une année décisive pour notre pays ».

« Décisive » en effet, pour l'immense majorité des salariés, retraités et privés d'emploi, traités ces dernières semaines de tricheurs et de voleurs par le gouvernement. Pourtant, le MEDEF et lui, sont les seuls responsables de la dette publique, qui n'est pas due à un excès de dépenses mais à un manque de recettes.

En effet, c'est à grand coup de cadeaux fiscaux aux plus riches et d'exonérations fiscales et sociales aux plus grandes entreprises que le gouvernement a creusé la dette qu'il compte faire payer aujourd'hui à plus de 80% par les salariés. Les effets de cette politique conduisent à une précarisation des salariés, à la montée du chômage, en particulier chez les jeunes, les femmes et les seniors et à une baisse généralisée du pouvoir d'achat des ménages depuis 2007. L'austérité n'est donc pas la solution mais une spirale infernale qui mène à la récession.

Pour la CGT, l'augmentation des salaires et pensions est une urgence sociale pour sortir de la crise. Plus de salaire signifie plus de consommation, plus de relance, plus d'emplois et donc plus de recettes sociales et fiscales. Travailler plus pour gagner moins, c'est non ! Les rassemblements et manifestations du 13 décembre ont montré la détermination des plus touchés par cette crise à se faire entendre des décideurs contre l'austérité, pour l'emploi ; l'augmentation des salaires, des services publics et une Protection sociale répondant aux besoins des populations.

« Année décisive » aussi pour l'ensemble de la fonction publique : le choix actuel, réaffirmé et revendiqué comme la solution absolue à cette crise est bien celui d'une politique dogmatique de suppression d'emplois dans la fonction publique en général et à la DGFIP en particulier. Dogmatique ? Oui, car il s'agit bien d'arriver à l'avance à un résultat connu. Pour la DGFIP, c'est le non-remplacement de deux départs à la retraite sur trois, dans le nord encore 95 suppressions d'emploi. C'est bien le choix qui a été fait et cela malgré la conscience que la DGFIP avait déjà été largement mise à contribution dans le cadre des suppressions.

La DGFIP, ses missions et ses personnels sont maintenant rendus au point de rupture. Perte de repères et de sens, stress, découragements, conséquences sur la santé, les personnels payent le prix fort de ces choix et de leur application sans même un vrai état des lieux de la direction.

Car là est bien sa responsabilité... Ce n'est pas un simple suivi des conditions de travail ou même l'affichage de la réduction du nombre d'indicateurs... le nombre d'indicateurs métier restant le même, qui vont changer l'état désastreux dans lequel se trouvent les services...

Nous exigeons donc à nouveau et avec force l'arrêt immédiat des suppressions d'emplois et l'ouverture d'un véritable débat en partant d'un bilan réel des charges et des besoins afin d'implanter les emplois nécessaires pour remplir pleinement l'ensemble de nos missions. La direction Générale doit enfin apporter des réponses aux agents qui ne peuvent accepter la dégradation continue de l'exercice de leurs missions et de leurs conditions de travail.

Pour en revenir à la CAP qui nous occupe aujourd'hui, nous regrettons le délai trop court donné pour déposer une demande de mutation. En effet, les agents n'ont su que le lundi matin qu'ils n'avaient que jusqu'à mercredi pour déposer leur demande.

Nous souhaitons que les documents pour la CAP soient plus complets en donnant notamment l'implantation des postes d'inspecteurs sur tout le département et ainsi savoir si l'ensemble des postes a été pourvu. Cette liste devrait également être fournie aux agents pour les aider dans leur rédaction.

Nous demandons aussi que soit plus clairement défini la notion de situations particulières prévues dans la demande. Est-ce que cette notion inclut les rapprochements de conjoint, si oui dans quelle mesure sont-ils prioritaires dans le cadre de ce mouvement local ? Implique-t-elle d'autres situations ? En tout état de cause, nous souhaitons avoir l'ensemble de ses éléments dans le cadre de la préparation à la CAPL. Car nous avons pu remarquer que ce n'est pas toujours le critère de l'ancienneté administrative qui a été appliqué dans ce mouvement sans savoir si un motif prioritaire prévalait. Nous attendons donc des explications dans le cadre de cette CAP pour plus de transparence.

Enfin il nous paraît préférable qu'un projet soit diffusé sur Ulysse 59 afin que l'ensemble des collègues concernés par ce mouvement ait le même niveau d'information.

Les élus CGT Finances Publiques de la CAP Locale n°1